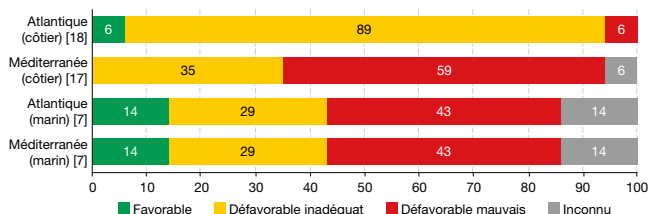


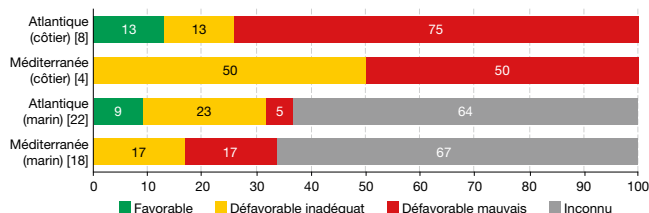
État de conservation des espèces et habitats naturels marins et côtiers d'intérêt communautaire

ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES ET HABITATS MARINS ET CÔTIERS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PAR RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE ENTRE 2013 ET 2018

En % du nombre d'évaluations des habitats



En % du nombre d'évaluations des espèces



[X] = nombre d'évaluations réalisées.

Note : les résultats portent sur 33 habitats (côtiers et marins) et 52 espèces d'intérêt communautaire désignées au titre de la directive « Habitats - Faune - Flore ». L'état de conservation d'un habitat s'appuie sur l'évaluation de 3 paramètres : l'évolution de la surface, la structure et le fonctionnement de l'habitat et les altérations qu'il subit.

Champ : régions biogéographiques de l'Atlantique (littoral Atlantique et Manche-Mer du Nord) et de Méditerranée (littoral Méditerranée et Corse).

Source : INPN PatriNat, 2019, base de données évaluation DHFF 2013-2018. Traitements : SDES, 2022

Les sites d'intérêt communautaire dits « Natura 2000 » visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ils sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats naturels et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée aux directives européennes « Oiseaux » (DO) et « Habitats - Faune - Flore » (DHFF) dont les dispositifs ne s'appliquent pas aux territoires ultramarins.

En 2019, seules 6 % des évaluations portant sur les habitats côtiers et marins d'intérêt communautaire concluent à un état de conservation favorable, avec une sur-représentation des habitats marins de Méditerranée (récifs méditerranéens) et de l'Atlantique (grottes marines océaniques submergées ou semi-submergées) – (14 % des évaluations de ces groupes). Les habitats côtiers méditerranéens sont à l'inverse les plus dégradés : 59 % des évaluations les concernant aboutissent à un état défavorable à mauvais, contre 43 % pour les habitats marins. Le développement de l'urbanisation sur ces territoires et la fréquentation touristique localement élevée expliquent en partie ce constat en Méditerranée et dans une moindre mesure pour l'Atlantique (habitats dunaires).

Seules 5 % des évaluations portant sur les espèces côtières et marines d'intérêt communautaire aboutissent à un état de conservation favorable en 2019, cet état n'étant observé que dans la région Atlantique (état de conservation favorable pour 9 % des espèces marines et 13 % des espèces côtières). Cela s'explique en partie par le bon état de conservation de la loutre d'Europe, du phoque gris ou du phoque veau marin présents dans ces secteurs. Dans les régions marines atlantique et méditerranéenne, la connaissance autour de l'état de conservation des espèces marines, notamment des mammifères marins, reste encore limitée avec respectivement 64 % et 67 % des évaluations statuant à un classement inconnu. La part élevée des évaluations concluant à un état de conservation défavorable des espèces côtières de la région Atlantique (75 %) s'explique par le mauvais état de conservation du groupe taxonomique « poissons » lié en partie à la détérioration de leurs habitats (pollutions et fragmentations des cours d'eau).